

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 OCTOBRE 2022 A 20H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 03.09.2022

Ordre du jour :

- Recensement population : choix des agents recenseurs
- CDG : Assurances des risques statutaires
- Acquisitions poubelles + cendriers muraux
- Renforcement réseau électrique à partir du poste la Prade
- SDED : participation commune pour futur Lotissement « Domaine de l'Olivier »
Convention avec le promoteur
- Mise en place de la nomenclature M57
- Demande de subvention Mur Moulin au Département et à la Région + validation du choix de l'entreprise
- Dégâts d'orages : Travaux chemins, fossés et canal et demande de subvention au Département
- Demande de subvention Gymnastique « Les Intrépides » cours pour enfants
- Cantine scolaire
- Questions diverses

1/ Recensement de la population : Rémunération et désignation des agents recenseurs :

Du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 aura lieu le recensement de la population de St Gervais diligenté par l'Insee.

La commune doit recruter un agent recenseur par tranche de 250 foyers soit pour la commune : deux agents. Il est proposé à l'assemblée de voter pour désigner les deux agents recenseurs suivants : Jacques DESPEYSSE et Aurélie REBOUL. Ces deux personnes ont réalisé le dernier recensement. Ils sont candidats et déjà formés.

Le Conseil Municipal est appelé à fixer la rémunération des agents recenseurs dont le travail s'échelonne du 01/01/2023 au 28/02/2023, soit deux mois travaillés à mi-temps. Il est proposé une rémunération mensuelle sur la base de l'indice Brut 370 Majoré 352 de la Fonction Publique Territoriale appliquée à un mi-temps, avec un forfait de remboursement des frais de déplacement de 100 € par agent pour l'ensemble de la mission.

Grégory REBOUL et Jocelyne DESPEYSSE, en tant qu'époux (se) des candidats, ne prennent pas part au vote.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

2 / Contrat d'assurance des risques statutaires :

Une consultation a été lancée par le Centre de Gestion de la Drôme et le nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires a été attribué à CNP ASSURANCE (assureur) / SOFAXIS (Gestionnaire).

Le bureau propose :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **SOFAXIS**

Durée du contrat : **4 ans** (date d'effet au 01/01/2023) – maintien du taux 2 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

► **Agents permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL :**

Risques assurés : Accident et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, Décès, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

Option 2

TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement à un taux de 5.67 %

► **Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC :**

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion (3% sur la cotisation versée annuellement à l'assureur) au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les Conventions en résultant.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

3 / Acquisitions de 3 poubelles et 3 cendriers muraux

Le bureau propose d'acheter 3 corbeilles et 3 cendriers muraux à l'entreprise COMAT & VALCO pour un montant de 484 € HT soit 580.80 € TTC.

Les trois poubelles seront installées Place de l'Hopital, dans la cour de l'école et dans le parc de jeu.

Les trois cendriers seront installés devant la mairie, devant la Poste et devant la salle des fêtes.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

4 / Renforcement du réseau à partir du poste LA PRADE, suite à la réclamation de la SCI BMV CONSTRUCTION

Le Territoire d'Energie Drôme a réétudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau à partir du poste LA PRADE, suite à la réclamation de la SCI BMV CONSTRUCTION	
Dépense prévisionnelle HT :	38 748.37 €
dont frais de gestion : 1 845.16 €	
Plan de financement prévisionnel:	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	38 748.37 €
Participation communale :	Néant

Cette délibération retire et remplace la délibération n°1_2022_9 pour un projet initial avec un coût de 27 720 € HT.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

5 / Projet du Lotissement « Le Domaine de l'Olivier » par M. FONTAINE CURTAZ Fabien route de Charols : Raccordement réseau électrique et collecte des déchets

Le bureau informe l'assemblée que suite au projet du lotissement « Le Domaine de l'olivier » par M. FONTAINE CURTAZ Fabien, route de charols, le SDED a envoyé son avis technique et informe que le réseau électrique n'existant pas au droit de la parcelle ou n'est pas suffisant, il conviendrait de réaliser un raccordement de réseau électrique d'environ 80m sur le domaine public jusqu'en limite de l'accès au lotissement. Le coût pour la commune serait de 5 849 € (assujetti à la TVA lors de la facture définitive).

Monsieur le Maire a rencontré M. FONTAINE CURTAZ qui s'engage par la signature d'une convention avec la commune de rembourser entièrement la commune.

En ce qui concerne la collecte des déchets pour les 15 logements, deux conteneurs semi-enterrés doivent être ajoutés (un pour les ordures ménagères et un pour les emballages/papiers). Le lotisseur devra prendre à sa charge la pose et la fourniture de ces conteneurs sur le point déjà existant sur la Route de Charols.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

6 / Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Le bureau propose :

- D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal et le Budget Bar Commerces de la commune de ST GERVAIS SUR ROUBION, à compter du 1er janvier 2023 et d'opter pour le recours à la nomenclature M57 développée.

- De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- D'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations.
- D'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

7 / Consolidation du mur des remparts : Choix de l'entreprise et demande de subvention au Conseil Départemental et au Conseil Régional pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'éboulement d'une partie du mur des remparts qui soutient le chemin de ronde, la stabilité de ce mur est remise en question. Suite à l'étude géotechnique réalisée par la société Alios, une consultation a été lancée.

Le bureau propose de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 30 % et au Conseil Régional à hauteur de 40 % pour l'année 2022 et d'accepter l'offre de la société CAN d'un montant de 70 423 € HT pour la consolidation du mur des remparts. Ces travaux concernent la 1^{ère} tranche, une deuxième tranche sera nécessaire en 2023 pour terminer la consolidation et ainsi éviter l'effondrement total du mur des remparts.

Il est rappelé les études géotechniques réalisées par Alios pour 8 008 € HT et le relevé topographique réalisé par la SELARL Thierry BAUBET pour 1 435 € HT.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

8 / Dégâts d'orages : Travaux chemins, fossés et canal et demande de subvention au Département

Suite aux fortes pluies du 07/09/2022, de nombreux dégâts ont été constatés sur le domaine communal et chez certains administrés. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée.

Il est nécessaire de faire intervenir une entreprise pour faire des travaux sur les chemins, fossés et sur le canal.

Des devis ont été demandés à J.M NOYER TP, à BARBE TP, à GILLES TP et à FAURE TP.

Une commission chemins s'est réunie avec très peu de participants.

Il est demandé à Sébastien BONNET, invité à participer au Conseil municipal, de s'occuper du dossier du Canal afin d'apporter ses conseils sur les travaux à effectuer et sur l'entretien de celui-ci.

Monsieur le Maire propose que l'analyse des offres et le choix de l'entreprise se fassent en séance extraordinaire et de demander une subvention au Conseil Départemental.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

9 / Demande de subvention de l'association gymnastique « Les intrépides » : cours pour enfants

Une demande de subvention a été demandée par l'association « Les Intrépides » pour pouvoir aider l'association pour les cours multisport/ zumba dédiés aux enfants entre 6 et 10 ans le mercredi matin.

Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande lors de l'élaboration du budget 2023, les subventions 2022 ayant déjà été attribuées.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

10 / Réévaluation des tarifs de vente des repas de cantine et goûters du périscolaire à partir du 7 novembre 2022:

Compte tenu des augmentations importantes des denrées alimentaires et en concertation avec la mairie de Bonlieu, monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de vente des repas comme indiqués ci-dessous à compter du 7 novembre 2022 :

Depuis février 2019, le tarif **du repas pour les adultes** est de 5.20 €. Il est proposé de le réévaluer à **5.50 €**.

Depuis février 2019, le tarif **du repas pour les enfants** est de 4.20 €. Il est proposé de le réévaluer à **4.30€**.

Depuis octobre 2020, un tarif pour **repas exceptionnel enfant** a été fixé à 5.20 € pour les inscriptions hors délai. Il est proposé de le réévaluer à **5.50 €**.

Depuis juin 2014, le tarif du **gouter** aux enfants présents au périscolaire jusqu'à 17H ou 18H est de 0.50 €. Il propose de facturer ce gouter **0.80 €**.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

11 / Réévaluation du montant des fournitures scolaires

Depuis plusieurs années, le montant attribué aux fournitures scolaires est calculé par rapport aux nombres d'enfants scolarisés x 40 €. Il est proposé de fixer ce montant à 44 € par enfant à compter du 1^{er} janvier 2023.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

12 / Acquisition de matériel pour la cantine scolaire

Le bureau propose l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire :

- Une plaque à induction à la société KOROL EQUIPEMENT pour 1 649 € HT en remplacement de l'ancienne plaque électrique.
- Un congélateur coffre à la société MDA pour 233.32 € HT.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

13 / Extinction partielle de l'éclairage public

Monsieur le maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Depuis 2013, des horloges astronomiques ont été

installées et l'éclairage public est éteint de 0H à 5H. Il est proposé que l'éclairage public soit interrompu la nuit de 23H à 6 heures.

En périodes de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

14 / Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis

Suite à la demande de certains administrés inquiets par la prolifération des chats et grâce au conseil de Mme BAUDON de l'association Instinct Félin, la commune s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la régulation et la gestion des populations de chats libres. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération par la stérilisation.

Il est proposé de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et de financer à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages facturés par les vétérinaires selon les tarifs suivants :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD,
- 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD.

C'est l'association Instinct Félin qui procédera à la capture des chats errants, au transport et à la suite à donner.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

15 / Questions diverses :

Nettoyage du monument aux morts : Le Maire propose d'utiliser la somme versée suite à la dissolution de l'association des anciens combattants pour le nettoyage du monument aux morts, la re-gravure des noms et le nettoyage de la fontaine.

Exercice national de sûreté nucléaire : Les 20 et 21 octobre, EDF et l'ensemble des services de l'Etat organisent un exercice de sûreté nucléaire au Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas Meysse qui a pour objectif de tester les dispositifs d'alerte et de gestion de crise qui seraient déployés par les pouvoirs publics afin d'assurer la protection de la population, dans l'hypothèse d'un accident nucléaire.

Cantine scolaire : Le réfectoire de la cantine de St Gervais devient trop petit pour accueillir les enfants cette année. Il peut accueillir 85 enfants et ce quota est presque atteint certains jours alors qu'il ne s'agit que du début de l'année. En effet, moins d'enfants scolarisés à Bonlieu. Il faudra revoir le découpage des classes pour l'année prochaine.

Illuminations de Noël : Il est décidé de maintenir les illuminations de Noël. Celles-ci seront allumées entre le 6/12 et 6/01.

Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu à 11H à St Gervais, à 11H30 à Bonlieu suivie du verre de l'amitié.

Panneaux sur monuments : certains administrés demandent la mise en place de panneaux explicatifs sur les monuments de la commune.

16 / Commission des permis de construire du mercredi 28 septembre 2022 à 18h30

Permis de construire :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - VIGET Loïc | Abri voiture recouvert de panneaux solaires :
refusé |
| - BARBEYER Laurent | Rénovation d'un hangar pour création d'un garage et stockage ruches et aménagement miellerie : Envoi pièces complémentaire |
| - CONTARDO Romain | Auvent voiture élévation mur de clôture existant :
Demande pièces complémentaires au 26.09 |
| - BILSKI Piotr et GUELFY Sonia | Changement de destination entrepôt en habitation+ création d'extension à l'habitation :
Accordé |

Déclaration préalable :

- | | |
|-------------------|-------------------------------------|
| - WEYNANT Ludovic | Piscine : Accordée |
| - GIN Wilfried | Refection toiture : Accordée |

Le Maire

Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance

Annick BONNET

